

Résidence du Rwanda
Environs de Ruhengeri.
Tribunal de Buntore -

Ruhengeri le 16/4/58.

Hajangari / son avocat le 6 mars 1958 Trib. de Gess.
15 mars en appel Trib. Tern.

A/156/RM/14
19/4/58

AS



Monsieur l'Administrateur de territoire

a
Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur,

Comme rédigé à votre N° 4/409 A.L.14 du
14 Avril 1958 j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit:

Le nomme HAJANGARI s'est présenté au Tribunal
de Territoire omni de sa copie de jugement qu'il voulait faire
reviser, mais comme il avait un retard d'une année et
quelques mois, et qu'il n'a pas donné des raisons pour lesquelles
il a dépassé le délai prévu pour appeler, le Tribunal a perçu
ses frais d'inscription et annula par prescription cette affaire.

C'est pour cette raison que le défendeur n'a
pas été convaincu.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur de
Territoire l'expression de ma haute considération,

Le Juge du Tribunal de Territoire

P.O.
Le greffier Ruhengeri.

art. 34
999